

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER

Département de la Dordogne

ARRETE MUNICIPAL n°2025/15

INTERDICTION DE STATIONNER
Place Yves Péron
Parking Centre Gérard Philippe

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIER approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu la demande formulée par le Comité des Fêtes de COULOUNIEIX-CHAMIER pour les 10 et 11 mai 2025 afin d'organiser la Fête de l'Escargot au Bourg de COULOUNIEIX-CHAMIER,

Considérant que pour permettre le déroulement de cette fête, il est nécessaire pour des raisons de sécurité de fermer les parkings de la Place Yves Peron et du Centre Gérard Philippe du mardi 06 mai 2025 au lundi 12 mai 2025.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les parkings de la place Yves Péron et du Centre Gérard Philippe seront fermés :

- du mardi 06 mai 2024 à 13h30 au lundi 12 mai 2024 à 01 heure.

ARTICLE 2 : Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules de défense contre l'incendie, aux véhicules de police, aux ambulances.

ARTICLE 3 : L'accès des riverains sera maintenu pendant toute la durée de la fête du Bourg.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire, précisée aux articles ci-dessus, sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Le Président du Comité des Fêtes
- Le SMD3
- Périmouv'

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,
Le 16 janvier 2025



Philippe MOREAU
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué